



AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

Vertou, le 2 septembre 2025

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales
et foncières
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Nos réf. : JV-2025-09-0171
Vos réf. : B-241213-161406-046-008 / 0100282419

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le dossier d'autorisation environnementale concernant la ZAC des deux ruisseaux sur la commune de Thouaré-sur-Loire.

Le SAGE Estuaire de la Loire a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 31 décembre 2024. Le projet a donc été étudié par le bureau de la CLE au regard des règles et dispositions de ce nouveau SAGE.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 28 août 2025 en vue de vérifier sa compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire en vigueur, et a émis un **avis favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorable
14	0	14	0

Par ailleurs, et en prévision de la consultation du public, le bureau de la CLE invite le pétitionnaire à actualiser l'ensemble des pièces écrites et graphiques du dossier pour une mise en cohérence, et ce afin d'éviter toute confusion lors de la lecture.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean-Sébastien GUITTON
1^{er} Vice-président de la CLE
du SAGE Estuaire de la Loire